



URBANISME

Modification du PLU

Suite à un arrêté municipal, les habitants sont invités à se prononcer sur la modification simplifiée n°2 du PLU.

Publié le 02 janvier 2019

Modification du PLU

Par arrêté municipal n°A003/2018 du 14 décembre 2018,, M. Le Maire de Ploërmel a engagé la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le projet porte sur la correction d'une erreur matérielle du zonage de l'aire d'accueil des gens du voyage et sur une modification mineure de l'article UB6 du règlement.



Conformément à l'article L153-47 du CU, la mise à disposition du public se tiendra du 3 au 31 janvier 2019.

Consultation

Le projet est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture du public ainsi que sur le site internet du 3 au 31 janvier 2019.

Les avis seront recueillis sur le registre papier, par voie électronique à urbanisme@ploermel.bzh et par courrier à : Mairie de Ploërmel – BP 56804 Ploërmel Cedex.

En savoir plus

Consultez la rubrique "[Enquêtes publiques](#)" pour consulter et télécharger les document relatifs à la modification simplifiée n°2 du PLU.



[RETOUR À LA LISTE](#)

VILLE DE PLOËRMEL
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
56800 PLOËRMEL

HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au vendredi : 9h/12h et
13h30/17h30
fermé les samedis

Tél. : 02 97 73 20 73

 **CONTACTEZ-NOUS**

► [CONSULTER LES SERVICES DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ](#)